

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES DU VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Le Conseil des Ministres s'est tenu ce vendredi 19 décembre 2008 à la Cité de l'Union Africaine sous la présidence de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre Chef du Gouvernement, Adolphe Muzito.

L'ordre du jour comportait les points ci-après :

- I. Points d'informations sur l'état du territoire et la situation sécuritaire du pays
- II. Audition du rapport sur la revisitation des contrats miniers
- III. Examen et adoption des textes réglementaires sur le fonctionnement du Gouvernement, les attributions des Ministères et la fixation des cabinets ministériels.
- IV. Examen du projet de Code sur les Marchés Publics
- V. Examen du Projet de Loi sur l'Aviation Civile

I. Points d'information sur l'état du territoire et la situation sécuritaire du pays

Abordant le premier point de l'Ordre du Jour, le Conseil des Ministres a constaté qu'un calme relatif règne sur toute l'étendue du territoire national à l'exception de quelques attaques contre les FARDC provoquées la semaine dernière dans le district de l'Ituri par des éléments hors-la-loi d'une milice dénommée FPJC (Front Populaire pour la Justice Congolaise). Les FARDC, appuyées par la MONUC, ont d'ores et déjà récupéré plusieurs localités qui avaient été occupées par cette milice.

Il a été également fait état d'un calme précaire dans la province du Nord-Kivu ou, en dépit des négociations en cours, les miliciens du CNDP continuent des manœuvres de provocations en vue de déstabiliser cette partie de la République démocratique du Congo

En matière de sécurité publique, suite aux inondations provoquées par les pluies diluviennes du 08 décembre 2008 avec destruction quelques 500 maisons d'habitations à Mbandaka, une délégation du Gouvernement, conduite par le Ministre de l'Intérieur s'y est rendue le 10 décembre pour y convoier une assistance du Gouvernement aux sinistrés. 300 tentes, des produits pharmaceutiques, vêtements et une enveloppe de 70.000 \$ US ont été mis à la disposition de la population de Mbandaka par le Gouvernement.

Les difficultés que connaissent certaines entreprises du portefeuille à forte incidence socio-économique frappées par une conjoncture défavorable autant que par des graves dysfonctions ont été également évoquées par le Conseil. Une Commission interministérielle présidée par le Vice-Premier Ministre en charge de la Reconstruction a été mise sur pied pour présenter dans les dix jours un état des lieux

sur lesdites sociétés en vue de permettre la finalisation de mesures éventuelles de redressement.

II. Rapport sur la revisitation des contrats miniers

Il convient de noter que la revisitation des contrats miniers a été effectuée par les entreprises publiques du secteur et leurs partenaires privés en présence des représentants du Gouvernement.

Le rapport présenté à cet effet par le Ministre des Mines, le Conseil a permis au Conseil de mettre à jour quelques anomalies dans ce secteur au détriment de l'Etat. Cette revisitation a été initiée notamment pour obtenir une participation plus active des entreprises minières publiques dans la vie des Joint ventures constituées avec leurs partenaires privés ainsi qu'un engagement social plus visible de tous les partenaires dans ces Joint ventures.

Il a été en outre convenu que dorénavant, en cas de litige, quelle que soit la juridiction saisie, la loi congolaise sera d'application.

Les décisions suivantes ont été prises :

1. Le Conseil des Ministres a décidé d'approuver les contrats et conventions minières qui présentent des éléments nouveaux de nature à favoriser le redressement et le développement des entreprises publiques. Il s'agit de 9 contrats de la Gécamines, un contrat de l'Okimo ainsi que la Convention minière liant l'Etat à Anvil Mining Congo.
2. Le Conseil des Ministres a approuvé les contrats n'ayant pas encore produit leurs études de faisabilité mais pour lesquels des avancées notables notamment en ce qui concerne le commencement des travaux sur terrain. Sont concernés : 11 contrats de la Gécamines, 5 contrats de la Miba, 2 contrats de Sodimico, un contrat de EMK-Mn et trois contrats de Sakima.
3. Le Conseil a pris acte de la résiliation par les entreprises publiques minières et leurs partenaires privés de contrats qui les liaient, sous réserve d'un accord formel de résiliation et de l'approbation formelle de ladite résiliation par le Ministère du secteur. Il s'agit de trois (3) contrats pour la Gécamines, quatre (4) contrats pour Sodimico, trois (3) contrats pour Sakima, un (1) contrat pour la Miba, trois (3) contrats pour Okimo et un (1) contrat pour l'Entreprise Minière de Kisenge Manganèse.
4. Le Conseil a approuvé l'option proposée par le Ministre des Mines de faire renégocier les Contrats et Conventions qui n'ont pas abouti en vue de leur finalisation en tenant compte de divers avantages que l'Etat congolais pourrait en tirer. Une commission gouvernementale ad hoc a été constituée à cet effet. Le cas échéant, le concours de nos partenaires au développement, notamment la Société Civile nationale et internationale (Centre Carter, Osis etc...) sera requis. Il s'agit des contrats Gécamines-KMT et Mwana Africa-Okimo et des conventions entre l'Etat et TFM, AGK, Banro et MDDK.

5. Le Conseil des Ministres a retenu l'option que les pas de porte attendus soient répartis à concurrence de 50 % pour l'Etat et 50 % pour l'entreprise publique concernée.

Il sera demandé à chaque requérant de signer avec l'entreprise publique un projet minier. La Joint Venture mettra à jour un projet relatif à la réalisation des infrastructures à caractère social.

6. Les cumuls de fonctions au sein des Joint Ventures sont interdits aux mandataires de l'entreprise publique partenaire.

Le Conseil des Ministres a arrêté par ailleurs une série de principes qui devront être prises en compte à l'avenir dans ce secteur.

III. Examen et adoption des dossiers

Le Conseil des Ministres a été saisi de trois projets de textes réglementaires. Il s'agit :

- du Projet d'Ordonnance portant fonctionnement du Gouvernement ;
- du Projet d'Ordonnance portant attributions des Ministères;
- du Projet de Décret portant fixation des Cabinets Ministériels.

Il s'est agi d'un travail d'actualisation et d'harmonisation de textes antérieurs qu'il a fallu adapter au nouveau contexte institutionnel créé par l'Ordonnance présidentiel mettant en place le Gouvernement dirigé par Monsieur le Premier Ministre Muzito. Trois Commissions Ministérielles permanentes font leur apparition dans l'espace gouvernemental :

- 1) Commission des Besoins Sociaux de Base,
- 2) Commission Politique, Défense et Sécurité,
- 3) Commission Economique et de la Reconstruction.

Les trois textes enrichis ont été adoptés par le Conseil et seront soumis incessamment à la sanction de Son Excellence Monsieur le Président de la République et du Premier Ministre.

IV. Examen du Projet du Code sur les Marchés Publics

Le Ministre du Budget a présenté au Conseil des Ministres un projet de Code sur les Marchés Publics. Un débat enrichissant a mis l'accent sur les impératifs de transparence et de lutte contre la corruption avant son adoption par le Conseil. Il sera transmis pour adoption au Parlement.

V. Projet de loi sur l'Aviation Civile

Le Ministre des Transports et Voies des Communications a brossé l'économie du Projet de Loi sur l'Aviation Civile pour apporter les correctifs indispensables à l'ancien texte régissant cette matière sensible et rendre notre législation conforme aux normes de l'Aviation Civile Mondiale.

Après débats et délibérations, le Projet a été adopté et sera envoyé aux chambres parlementaires.

Commencée à 10 H 30', la réunion a pris fin à 19 H 15'.

Je vous remercie

Fait à Kinshasa, le 19 décembre 2008

Lambert MENDE OMALANGA